



## SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

### Comité Technique Local du 07/01/2016

#### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU  
M. PAILLET  
M. RAYMON  
Mme GLISE

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

#### REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
M. DEJOU (FO)  
M. ANTONY (FO)  
M. HINDERSCHID (CGT)  
M. BRUN (CGT)  
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)  
M. BONNEAU (CGT)  
M. LAROUSSINIE (Solidaires)  
M. SERRE (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

*La section FO-DGFIP du Cantal n'a pas assisté à votre première convocation de ce CTL relatif notamment aux suppressions d'emplois. En boycottant ce CTL, la section FO DGFIP du Cantal a tenu à souligner qu'elle ne saurait accompagner et cautionner le recul sans précédent du service public.*

*Les projets en cours de la Direction Générale dégradent les conditions de vie au travail des agents, le tout dans un mépris total du dialogue social qui s'apparente plus que jamais à un monologue.*

*En effet, le premier ministre a décidé d'imposer le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) rejeté pourtant par la majorité des organisations syndicales. Notre Directeur Général vient de remettre en cause certaines règles de gestion et notamment la suppression du mouvement complémentaire de mutations A et B.*

*C'est encore là un recul sans précédent et la volonté de dédaigner les conditions de vie des agents.*

*La seule DGFIP, avec 2130 suppressions d'emplois pour 2016, supportera 54% des destructions d'emplois alors qu'elle ne représente que 6% des effectifs de la fonction publique d'Etat : trop, c'est trop !*

*Les services sont à bout et la seule réponse trouvée par notre Directeur Général est une vaste restructuration du réseau préparée dans la plus grande discrétion :*

*- transfert de certaines tâches aux DRFIP : contentieux devant les tribunaux administratifs en 2016 ;*

*- régionalisation à terme du contrôle fiscal ;*

*- à venir, un plan massif de fermetures des trésoreries afin d'aligner notre réseau sur les restructurations intercommunales. Face à cette situation inacceptable, FO DGFIP revendique notamment l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, la défense du service public de proximité et l'augmentation du point d'indice. »*

## 1) Approbation des PV des 15 et 23 septembre 2015 :

Les PV sont approuvés.

## 2) La situation des emplois – PLF 2016 :

Le Directeur départemental nous a présenté les principaux axes du PLF 2016 portant sur le volet des emplois. La loi de finances prévoit 2 130 suppressions d'emplois pour la DDFIP contre 2 000 en 2015. Ce projet, se décline localement par la suppression de 5 emplois soit :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
<b>Direction</b>	<b>-1 Idiv CN +1 IP</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>+1</b>	<b>-2</b>
<b>Equipe départementale de renfort</b>			<b>-1/+1</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
<b>Trésorerie de Saignes</b>		<b>-1</b>			<b>-1</b>
<b>SIP-SIE de Saint-Flour</b>				<b>-1</b>	<b>-1</b>
<b>Trésorerie de Saint-Mamet</b>			<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>
<b>Trésorerie de Maurs</b>			<b>+1</b>	<b>+1</b>	<b>+2</b>
<b>Trésorerie Aurillac Banlieue</b>				<b>-1</b>	<b>-1</b>
<b>Trésorerie de Saint-Flour</b>				<b>+1</b>	<b>+1</b>
<b>TOTAL DDFIP :</b>		<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>-5</b>

Le Directeur nous indique sa volonté d'éviter de faire supporter l'ensemble des suppressions sur la Direction d'où, notamment, la suppression du poste d'adjoint à la Trésorerie de SAIGNES.

Le poste A supprimé en Direction nous est justifié, pour partie, par le transfert de la mission juridictionnelle à Clermont-Ferrand.

La suppression du poste C au SIP/SIE de Saint-Flour est argumenté par la prise en compte du poids excédentaire de la fiscalité des particuliers dans le TAGERFIP.

Un poste de C est supprimé sur la Trésorerie d'Aurillac Banlieue. Pour la direction, cela concorde avec la perte de la Taxe d'urbanisme (TU) qui a eu lieu il y a déjà plus de 2 ans... Pour information, ce transfert de la gestion de la TU sur ce même poste s'était réalisé sans apport de personnel.

FO-DGFIP ne peut que dénoncer ces suppressions d'emplois et ces justifications parfois bien alambiquées.

Ces 5 suppressions sont inacceptables et ne vont que continuer à dégrader nos conditions de travail. Bien entendu, les trois organisations syndicales ont voté « CONTRE ».

### **3) Le régime du temps de travail de l'équipe Départementale de Renfort :**

A compter du 01/02/2016, les agents de l'EDR seront soumis au régime des horaires variables selon les mêmes plages horaires que celles des services de Direction. Chaque agent aura le choix de son module horaire.

Les organisations syndicales posent la question de la compensation pour des temps de trajet excessifs. A ce stade des négociations, la Direction n'a pas prévu de compensations horaires mais décide de préciser ce point ultérieurement.

**Vote** : L'ensemble des représentants du personnel a décidé de ne pas prendre part au vote dans l'attente d'informations supplémentaires.

### **4) Les ponts naturels 2016 :**

Suite à la demande de FO, M. MORICEAU a lancé une consultation auprès de l'ensemble des agents du département. Les trois possibilités de ponts naturels ont été retenues par la Direction, ce qui nous satisfait dans la mesure où cela correspond très majoritairement au souhait des agents.

Les ponts naturels 2016 sont donc : **vendredi 06 mai, vendredi 15 juillet et lundi 31 octobre.**

**Vote** : Les représentants du personnel FO et Solidaires ont voté pour et ceux de la CGT ont voté contre.

### **5) Création du PCRП au 01/09/2016 :**

Nous ne sommes pas opposés au principe de la création d'un pôle de contrôle revenus / patrimoine. La Direction souhaite mettre en place progressivement cette nouvelle structure. Au 01/09/2016, elle comprendra à priori 3 emplois provenant de la Fiscalité Immobilière (1A et 2B). Ce Pôle sera implanté à Aurillac dans les mêmes locaux que la BDV et sera piloté par l'inspectrice principale en charge de la BDV/PCE.

Suite à ce CTL, la Direction se rapprochera des agents actuellement affectés en FI qui auront le choix de rejoindre ou non cette structure sachant qu'actuellement sur les trois postes implantés seuls deux sont pourvus.

Quid du PCRП si nos collègues de la FI ne sont pas intéressés ?

Quid de l'évolution de cette structure et des moyens en personnel qui lui seront accordés ? Au détriment de quelles autres structures ?

**Vote** : Etant favorable sur le principe de la création du PCRП mais constatant qu'à ce jour beaucoup de questions demeurent sans réponses, nous nous sommes abstenus. Les deux autres O. S. n'ont pas souhaité prendre part au vote.

### **6) La réorganisation du contentieux juridictionnel administratif et judiciaire :**

La Direction nous présente brièvement cette réorganisation nationale. Pour notre département, le traitement contentieux devant le tribunal administratif se fera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à la DDFIP du Puy-de-Dôme.

Nous ne pouvons que regretter cette nouvelle réorganisation, encore destructrice d'activité pour notre département d'autant plus que cette mission était exercée brillamment par nos collègues.

Le traitement du contentieux devant les juridictions de l'ordre judiciaire sera exercé, quant à lui, par un Pôle basé à Aix-en-Provence.

#### 7) Les fusions de communes au 01/01/2016 :

Pour notre département trois nouvelles communes ont été créées :

- La commune de « *Val d'Arcomie* » par la fusion des communes de Faverolles, Loubaresse, Saint-Just et Saint-Marc. La gestion communale relève de la Trésorerie de Saint-Flour et la gestion du recouvrement de l'impôt du SIP/SIE de Saint-Flour.

- La commune de « *Le Rouget – Pers* » par la fusion des communes du Rouget et de Pers. La gestion du SPL relève de la Trésorerie de Maurs et celle du recouvrement de l'impôt du SIP d'Aurillac.

- La commune de « *Saint-Constant - Fournoulès* » par la fusion des communes de Saint-Constant et de Fournoulès. La gestion du SPL et celle du recouvrement de l'impôt relèvent de la Trésorerie de Maurs.

#### 8) Questions diverses :

- Le recrutement d'un agent administratif « handicapé » sur la RAN d'Aurillac est prévu au 01 juin 2016. La date limite de dépôt de dossier auprès de Pôle Emploi est fixée au 25 janvier.

- La Direction accepte pour les agents en formation professionnelle à Clermont-Ferrand, le principe du remboursement des frais de nuitée la veille du début de la formation. Ce principe ne s'appliquera qu'aux agents qui devraient quitter leur résidence familiale avant 07h30 pour arriver à l'heure à la formation. Ce remboursement reste soumis à la production d'un justificatif de frais d'hôtel.

*Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac,, Dominique Dejoux, Sabine Bourgade et Xavier Antony.*

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



#### BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature